

# 26ème Salon des Artistes Canétois

*Thème : Liberté et joie*

**Du 16 avril au 2 mai 2021 – Galerie des Hospices**

*Les dates initialement prévues pourront être modifiées ou annulées par décret suite à l'état d'urgence sanitaire causé par la Covid-19.*

## **MODALITES D'INSCRIPTION ET D'ORGANISATION DE L'EXPOSITION**

### **1 Conditions d'inscription**

Pour être inscrit et participer au Salon des Artistes Canétois, il est indispensable d'avoir une résidence principale ou secondaire à Canet-en-Roussillon. Pour une première participation, **un justificatif de domicile nominatif** (quittance EDF...) devra être joint au coupon d'inscription.

Les associations canétoises ayant pour activité principale la peinture et la sculpture sont autorisées à inscrire leurs adhérents sans obligation de domiciliation à Canet. Ces adhérents doivent fournir la photocopie de leur carte d'adhésion de la saison en cours signée par le président.

*Age minimum de participation : 16 ans*

Le coupon d'inscription et l'attestation d'acceptation des modalités d'organisation devront être **OBLIGATOIREMENT** envoyés **avant le 31 mars 2021.**

Par la Poste (cachet de la Poste faisant foi) : Place Saint-Jacques-66140 CANET en ROUSSILLON

Par mail à l'adresse : [culture@canetenroussillon.fr](mailto:culture@canetenroussillon.fr) ; [p.aleveque@canetenroussillon.fr](mailto:p.aleveque@canetenroussillon.fr)

Tout autre mode de réception sera refusé.

**Aucun courrier de confirmation d'inscription ne sera adressé mais vous serez contacté si votre inscription n'est pas complète ou ne peut être comptabilisée faute de place.**

### **2 - Accrochage**

Les places au mur étant limitées, le service culturel se réserve le droit de clôturer les inscriptions avant la date limite si ce quota est atteint. **Dans ce cas, un courrier ou courriel vous sera adressé.**

Dans le cas où il y aurait encore de l'espace d'accrochage, **une deuxième œuvre respectant le thème pourra être acceptée. A vous d'anticiper cette possibilité, sans garantie aucune que l'œuvre sera exposée.**

Avant l'accrochage, un comité de sélection se réserve le droit de refuser une œuvre (qualité artistique, respect du thème...) et notamment le non respect des points stipulés sur les modalités d'organisation. L'accrochage est décidé **EXCLUSIVEMENT** par le Service culturel. Les petits formats seront notamment placés dans des endroits spécifiques.

**Les œuvres ne devront pas être enlevées avant la fin de l'exposition pour quelque motif que ce soit.**

3 - **Thème** : *Liberté et joie*

4 - **Formats**

Pour être retenues, les œuvres devront respecter **OBLIGATOIREMENT** les points suivants :

## **TABLEAUX**

Une œuvre par artiste sera acceptée

**Huile, acrylique, collage...**

Les formats (hors encadrement) des tableaux devront être **choisis obligatoirement entre les dimensions suivantes** : Minimum : 30 cm / Maximum 1 m

L'encadrement n'est pas obligatoire **MAIS les bords de toile devront être peints et propres.**

Tout support admis.

Accrochage arrière : **2 attaches ou pitons latéraux et corde solide tendue entre les deux points (3/4 de la hauteur)**

Autres techniques (aquarelle, pastel, encre, craie...)

<b>Formats</b>
24 x 30 cm *
30 x 40 cm
50x 65 cm (format raisin)

\*Pour les aquarelles au format 24 x 30 : un « passe-partout » de 10 cm est imposé entre le papier et le bord du sous-verre

**Accrochage arrière : crochet cranté plat et central**

**ATTENTION : L'arrière des tableaux devra faire apparaître lisiblement le titre et le nom de l'artiste.**

## **SCULPTURES**

Deux œuvres par artiste seront acceptées dans cette catégorie

Tout matériau autorisé.

Sur l'œuvre et son socle, inscrire lisiblement le titre et le nom de l'artiste.

Dimensions **minimum** : 40 cm (hauteur ou largeur)

## 5- Assurance

La Municipalité de Canet en Roussillon décline toute responsabilité pour perte ou dommage aux œuvres exposées ou entreposées. L'artiste devra assurer, s'il le souhaite, personnellement son / ses œuvre(s).

## 6- Dépôt et récupération des œuvres

Les œuvres devront être déposées à la Galerie des Hospices

### DEPOT TABLEAUX

- Le lundi 12 et mardi 13 avril 2021 de 9h à 12h et de 14h à 17h

### SCULPTURES

- le mercredi 14 avril 2021 de 9h à 12h et de 14h à 17h

## Récupération des œuvres (peinture et sculpture) :

- le lundi 3 mai de 9h à 12h et de 14h à 17h EXCLUSIVEMENT.  
En cas de retard, les œuvres seront déplacées dans les bureaux du service culturel et à récupérer au plus vite.

Le dépôt et la récupération des œuvres feront l'objet d'un émargement.

## 7- Gardiennage de l'exposition

Les dimanches et les jours fériés seront assurés **OBLIGATOIREMENT** par les artistes. Merci d'inscrire vos disponibilités sur le coupon d'inscription ci-joint.

Un mail sera adressé aux personnes retenues.

## 8- Animations pendant l'exposition

Tout au long de l'exposition, il est demandé aux artistes qui le souhaitent de proposer **bénévolement une animation:**

- Créer sur place une œuvre face au public

# 26ème Salon des Artistes Canétois

*Thème : Liberté et joie*

**Du 16 avril au 2 mai 2021 – Galerie des Hospices**

*A retourner avec le coupon d'inscription : Place Saint-Jacques-66140 Canet en Roussillon*

Je, soussigné(e) .....

- atteste que l'œuvre déposée dans le cadre de cette exposition est une œuvre authentique réalisée de ma main

Je, soussigné(e) .....

- accepte les modalités d'organisation du 26ème Salon des Artistes Canétois

Signature

.....

## FICHE D'INSCRIPTION

### 26ème Salon des Artistes Canétois

*Thème : Liberté et joie*

Du 16 avril au 2 mai 2021 – Galerie des Hospices

**A renvoyer avant le 31 mars 2021**

Par mail à l'adresse suivante: [culture@canetenroussillon.fr](mailto:culture@canetenroussillon.fr) ou [p.aleveque@canetenroussillon.fr](mailto:p.aleveque@canetenroussillon.fr)

Par courrier date de la Poste faisant foi : Place Saint-Jacques - 66140 Canet en Roussillon

#### MENTIONS OBLIGATOIRES

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

(Pour une première inscription, joindre un justificatif de domicile)

Téléphone : ..... Mail : .....

#### ŒUVRE 1

Technique : ..... Support : ..... Format .....

Titre : .....

#### Si Sculpture : Œuvre 2

Technique : ..... Support : ..... Format .....

Titre : .....

#### **Disponibilités pour gardiennage entre 15h et 18h (entourer votre choix)**

Dimanche 18 avril – Dimanche 25 avril – Samedi 1<sup>er</sup> mai - Dimanche 02 mai

#### **Disponibilités pour une animation : (entourer votre choix)**

#### **Création d'une œuvre face au public**

Samedi 17 avril - Dimanche 18 avril – Samedi 24 avril - Dimanche 25 avril – Samedi 01 mai- Dimanche 02 mai